

HONORAIRES POUR LES COMMERCES - BUREAUX

Location pure	30% HT du loyer annuel
Cession de fond de commerce ou droit au bail	10% HT du prix de cession
Vente murs libres / occupés	5% HT du montant de la vente

Les taux s'appliquent au prix net vendeur et TVA comprise au taux de 20%.

Les forfaits s'appliquent au prix net vendeur et TVA comprise au taux de 20%.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations, les visites, la négociation et la constitution du dossier de vente.

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 octobre 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente net vendeur inférieur ou égal à 70 000 € : 8000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente net vendeur compris entre 70 001 € et 180 000 € : 10 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 180 001 € et 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente net vendeur.
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 450 000 € : 5 % TTC du prix de vente net vendeur.
- Pour un prix de vente compris entre 450 001 € et 1 000 000 € : 4,5 % TTC du prix de vente net vendeur.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 001 € : 4 % TTC du prix de vente net vendeur.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

13 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société Joyau Immobilier 1, SAS au capital de 1000 € - Siège social : 34 rue du Languedoc - RCS Toulouse n° 850 172 644 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2019 000 041 425 délivrée par CCI de Toulouse
Garant : GALIAN, 152088 N